



Document graphique et liste des Emplacements Réservés relatif à la procédure suivante :

- Modification n°2

* Certifié conforme et vu pour être annexé à ma délibération en date du 20/06/2011, approuvant le projet de Modification n°2 du P.L.U. d'Argonay.

Le Maire,
Gilles FRANCOIS *

PLAN N° 1.1	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
Echelle 1/5000	Approuvée le : 25.02.2008	N°1 Approuvée le : 21.03.2011	N°1 Approuvée le : 21.02.2011
		N°2 Approuvée le : 20.06.2011	N°2 Approuvée le : 21.02.2011
Mise au point			
CONCEPTION	B.E. DESSIN	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
		Diffusion R.G.D. 74	Février 2007
<small>Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés - Diffusion R.G.D. 74 - Reproductor/Balances/8 et VL - Fichier AutoCad : 2010 079 PLU modif e2 PLU5000mod2 21-06-2011</small>			

LEGENDE

ZONES URBAINES

- U** Zone urbanisée à dominante d'habitat
- Uc** Secteur de mixité de l'habitat et des fonctions correspondant au chef-lieu et ses abords
- U1** Secteur de gestion de l'habitat collectif et semi-collectif
- U2** Secteur de gestion de l'habitat collectif
- Ue** Secteur de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- Uf** Secteur de gestion du domaine public ferroviaire
- UX** Zone urbanisée à vocation d'activités économiques
- UX1** Secteur à vocation d'activités économiques auquel correspondent des prescriptions particulières visant notamment sa bonne intégration dans le site
- UX2** Secteur à vocation d'activités économiques commerciales

ZONES A URBAISER

- 1AU** Zone d'urbanisation future à court et moyen terme à vocation dominante d'habitat
- 1AUc** Secteur à vocation de renforcement du centre de vie d'Argonay
- 1AU1** Secteur à vocation dominante d'habitat collectif, semi-collectif et individuel groupé
- 1AU2** Secteur à vocation dominante d'habitat collectif
- 1AUX** Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
- 1AUX1** Secteur à vocation d'activités économiques auquel correspondent des règles spécifiques en terme de formes urbaines
- 2AU** Zone d'urbanisation future à moyen et long terme

ZONES AGRICOLES

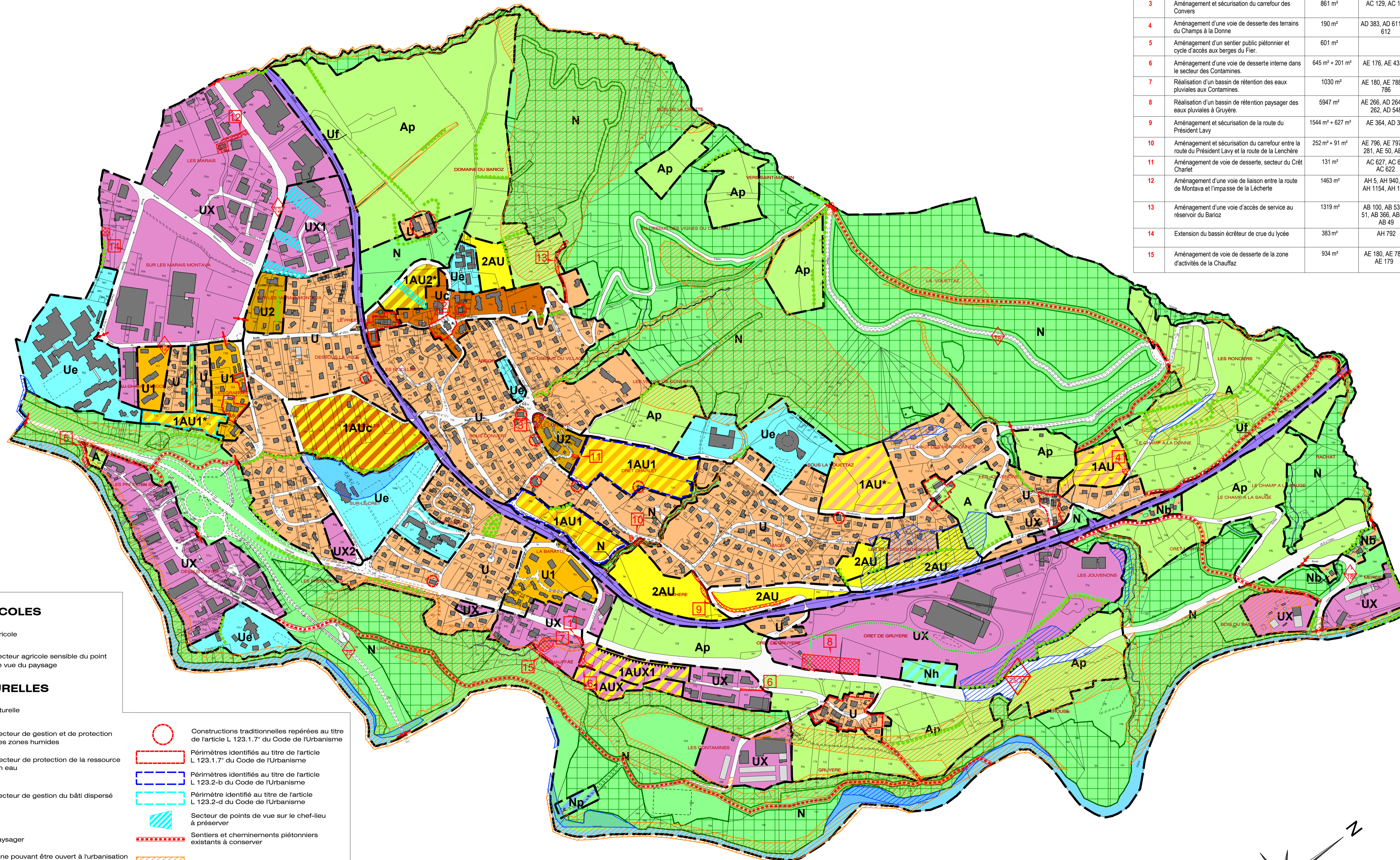
- A** Zone agricole
- Ap** Secteur agricole sensible du point de vue du paysage

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Nh** Secteur de gestion et de protection des zones humides
- Np** Secteur de protection de la ressource en eau
- Nb** Secteur de gestion du bâti dispersé

AUTRES

- Recul paysager
- Secteur ne pouvant être ouvert à l'urbanisation qu'au travers d'une opération d'aménagement portant sur la totalité du ténement foncier
- Ordonnancement architectural
- Emplacements Réservés pour équipements et infrastructures publics
- Numéro de l'Emplacement Réservé
- Recul par rapport à l'axe
- Limite des reculs
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.130.1 du Code de l'Urbanisme
- Haies et boisements identifiés au titre de l'article L.123.1.7° du Code de l'Urbanisme
- Constructions traditionnelles repérées au titre de l'article L.123.1.7° du Code de l'Urbanisme
- Périmètres identifiés au titre de l'article L.123.1.7° du Code de l'Urbanisme
- Périmètres identifiés au titre de l'article L.123.2-b du Code de l'Urbanisme
- Périmètre identifié au titre de l'article L.123.2-c du Code de l'Urbanisme
- Secteur de points de vue sur le chef-lieu à préserver
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver
- Secteur d'aléa fort lié aux phénomènes naturels
- Secteur d'aléa moyen lié à un phénomène de mouvement de terrain
- Secteur d'aléa moyen lié à un phénomène torrentiel



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	Désignation de l'emplacement réservé	Superficie ou longueur	Parcelles concernées	Collectivité ou service bénéficiaire
1	Aménagement et sécurisation du carrefour des Contamines sur la R.D. 1203	193 m²	AE 785, AE 788	Commune
2	Aménagement d'une voie piétonne sous le Belvédère	70 m²	AB 499	Commune
3	Aménagement et sécurisation du carrefour des Convers	861 m²	AC 129, AC 128	Commune
4	Aménagement d'une voie de desserte des terrains du Champ à la Donne	190 m²	AD 383, AD 611, AD 612	Commune
5	Aménagement d'un sentier public piétonnier et cycle d'accès aux berges du Fier.	601 m²		Commune
6	Aménagement d'une voie de desserte interne dans le secteur des Contamines.	645 m² + 201 m²	AE 176, AE 435	Commune
7	Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales aux Contamines.	1030 m²	AE 180, AE 788, AE 786	Commune
8	Réalisation d'un bassin de rétention paysager des eaux pluviales à Gruyère.	5947 m²	AE 266, AD 264, AD 262, AD 548	Commune
9	Aménagement et sécurisation de la route du Président Lavy	1544 m² + 627 m²	AE 364, AD 318	Commune
10	Aménagement et sécurisation du carrefour entre la route du Président Lavy et la route de la Lenchère	252 m² + 91 m²	AE 796, AE 797, AE 281, AE 50, AE 91	Commune
11	Aménagement de voie de desserte, secteur du Crêt Charlet	131 m²	AC 627, AC 621, AC 622	Commune
12	Aménagement d'une voie de liaison entre la route de Montava et l'impasse de la Lécherte	1463 m²	AH 5, AH 940, AH 1154, AH 1058	Commune
13	Aménagement d'une voie d'accès de service au réservoir du Barioz	1319 m²	AB 100, AB 53, AB 51, AB 366, AB 367, AB 49	Commune
14	Extension du bassin écrêteur de crue du lycée	383 m²	AH 752	Commune
15	Aménagement de voie de desserte de la zone d'activités de la Chauffaz	934 m²	AE 180, AE 787, AE 179	Commune

